



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Il y a eu avis de motion et présentation d'un règlement relatif au traitement des élus municipaux lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 21 août 2018.

Le projet de règlement déposé le 21 août 2018, prévoit, pour l'année 2018, une rémunération annuelle de 9 995 \$ et une allocation de dépenses de 4 997,50 \$ pour le maire, ainsi qu'une rémunération de 3 288 \$ et une allocation de dépenses de 1 644 \$ pour chaque conseiller. La rémunération actuelle du maire est de 8 583,84 \$ et son allocation de dépenses est de 4 291,92 \$. Chaque conseiller reçoit actuellement une rémunération de 2 818,56 \$ et une allocation de dépenses de 1 409,28 \$.

Le projet de règlement prévoit aussi qu'advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période. Il mentionne également que la rémunération de base telle qu'établie par le règlement sera indexée à la hausse, pour chaque exercice financier à compter de l'année 2019. Cette indexation correspond au taux annuel d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour la région de Montréal établi par Statistique Canada pour l'exercice financier précédent.

Le règlement, qui sera présenté pour adoption lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 2 octobre 2018, à 20 h, à la salle de conseil de l'hôtel de ville, a un effet rétroactif au 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle il entre en vigueur.

Les personnes désirant prendre connaissance de ce projet de règlement peuvent se présenter à l'hôtel de ville aux heures habituelles d'ouverture.

La salle du conseil et l'hôtel de ville sont situés au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Donné à Saint-David, ce 10^e jour du mois de septembre de l'an deux mille dix-huit.

**Sylvie Letendre, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière**